

<p style="text-align: center;">Note brève et synthétique COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025</p>

I. Le cadre général du compte financier unique

Le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. À lui seul, il remplit les mêmes fonctions de « rendus de comptes ».

Le CFU rationalise et modernise l'information budgétaire et comptable soumise au vote et supprime les doublons qui existaient entre le compte administratif et le compte de gestion.

Il simplifie les procédures, car sa production est totalement dématérialisée.

La lecture de l'exécution budgétaire modernisée (partie II) se complète d'une vision patrimoniale (partie III). Le bilan présente notamment la valeur des biens immobilisés, le niveau des créances et des dettes en fin d'exercice, ce qui permet d'approfondir les analyses au-delà de la vérification du respect des autorisations budgétaires données.

L'article L1612-35 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte financier unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour le compte financier unique de la Ville de Charnay-lès-Mâcon et elle est disponible sur le site internet de la commune pour l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées par la commune entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2025.

II. Éléments de contexte et priorités du budget

Les orientations budgétaires définies en 2025 répondaient à trois objectifs :

- Poursuivre les efforts d'investissements indispensables à l'entretien régulier du patrimoine (bâtiments, voiries) en priorisant la transition écologique et énergétique de la commune ;
- Améliorer la qualité du service public en s'adaptant à la population en augmentation ;
- Conserver les équilibres financiers de la commune.

➤ Les orientations en dépenses de fonctionnement :

Les dépenses liées au personnel municipal :

- Contenir la masse salariale à l'augmentation au GVT ;

- Absorber les mesures nationales (hausse de cotisation, mise en place de la prévoyance) sans dégrader le service rendu.

Les charges à caractère général :

- Maîtriser les dépenses de fonctionnement afin de dégager des marges de manœuvre pour l'investissement, notamment ceux en capacité de réduire les coûts de fonctionnement ;
- Maintenir le soutien aux acteurs locaux (associations).

➤ **Les orientations en recettes de fonctionnement :**

- Réajuster les tarifs publics au regard de l'inflation : indice des prix à la consommation ou indice de référence des loyers (pour la redevance de la RPA)
- Pas d'évolution des taux de fiscalité

III. Le fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à notre commune d'assurer le quotidien. Il regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Fonctionnement	BP 2025	CFU 2025	CFU 2024	Var € CFU2025/2024	Var % CFU 2025/2024
Recettes réelles	9 367 180	9 386 680	9 157 019	229 661	2,5%
Recettes d'ordre	322 878	319 896	241 859	78 037	32,3%
Total recettes de fonctionnement	9 690 058	9 706 576	9 398 877	307 699	3,3%
Dépenses réelles	8 453 037	8 113 335	7 690 940	422 395	5,5%
Dépenses d'ordre	1 012 672	753 872	495 291	258 581	52,2%
Total dépenses de fonctionnement	9 465 709	8 867 206	8 186 231	680 975	8,3%
Résultat de l'exercice	224 349	839 369	1 212 646	-373 276	-30,8%

▪ Les recettes réelles de fonctionnement sont composées :

- Des prestations fournies à la population : concessions de cimetières, droits de place du marché, locations de salles et matériels, accueils périscolaires, accueil de loisirs, restauration scolaire, redevance résidence personnes âgées, saison culturelle et école de musique.
- Des impôts locaux.
- De la fiscalité indirecte.
- Des dotations versées par l'État.
- Des subventions.
- Et des revenus des immeubles.

Elles représentent 9 386 680 €, en augmentation de 229 661 €, soit +2.5 % par rapport à 2024.

▪ Les dépenses réelles de fonctionnement sont composées :

- Des salaires du personnel municipal
- De l'entretien et consommation des bâtiments communaux
- Des achats de matières premières et fournitures
- Des prestations de services effectuées
- Des subventions aux associations
- Intérêts de la dette
- Dotation aux provisions

Les dépenses réelles de fonctionnement représentent 8 113 3335 €, en augmentation de 422 395 €, soit + 5.5% par rapport à 2024.

L'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à rembourser le capital de la dette et à financer elle-même ses projets d'investissements.

Le CFU 2025 affiche un résultat de 839 369 € en baisse de 373 276 € par rapport à 2024, soit -30.8%.

1) Les principales recettes de fonctionnement

Fonctionnement	BP 2025	CFU 2025	CFU 2024	Var € CFU2025/2024	Var % CFU 2025/2024
013 -Atténuations de charges	72 500	129 722	76 082	53 640	70,5%
70 -Produits des services	717 940	761 114	723 188	37 926	5,2%
731 -Fiscalité locale	6 477 459	6 466 095	6 377 911	88 184	1,4%
73 -Impôts et Taxes (hors 731)	308 537	308 633	266 532	42 102	15,8%
74 -Dotations et participations	1 376 082	1 412 143	1 433 951	- 21 808	-1,5%
75 -Autres produits de gestion courante	361 100	233 194	224 251	8 943	4,0%
76 -Produits financiers	53 562	53 562	53 605	- 43	-0,1%
77- Produits spécifiques	-	9 396	1 500	7 896	
78 -Reprises sur amort, dot et provisions	-	12 822		12 822	
Total réel	9 367 180	9 386 680	9 157 019	229 662	2,5%
Total ordre	322 878	319 896	241 859	78 037	32,3%
Total recettes de fonctionnement	9 690 058	9 706 576	9 398 877	307 699	3,3%

Les évolutions significatives des recettes de fonctionnement concernent :

- **Les atténuations de charges (chap.013) + 54 K€** : il s'agit des remboursements d'assurance pour les arrêts maladie avec plusieurs arrêts longs cette année.
- **Les produits des services (chap.70) + 38 K€**
- **Les produits de la fiscalité locale (chap.731) + 88 K€** notamment les impôts directs locaux en augmentation de 77 K€ avec la revalorisation des bases locatives de 1.97% en 2025 (dont 1.7% de revalorisation forfaitaire). Cette hausse a été atténuée par une baisse importante des bases de taxe d'habitation.
- **Les impôts et taxes (chap. 73 hors 731) + 42K€** et cela porte principalement sur l'attribution de compensation MBA qui augmente car la contribution de la commune au budget de la petite enfance diminue de 46 K€.
- **Les recettes d'ordre + 78K€** notamment du fait d'une augmentation des travaux en régie (+32K€) et d'une augmentation des reprises de subventions d'investissements (+47K€).

2) Les principales dépenses de fonctionnement

Fonctionnement	BP 2025	CFU 2025	CFU 2024	Var € CFU2025/2024	Var % CFU 2025/2024
011 -Charges à caractère général	2 572 179	2 381 660	2 124 743	256 918	12,1%
012-Charges de personnel	5 094 957	4 997 384	4 875 022	122 362	2,5%
014 -Atténuations de produits	10 000	9 285	9 239	46	0,5%
65 -Autres charges de gestion courante	529 039	506 232	499 493	6 739	1,3%
66 -Intérêts de la dette	174 262	161 144	145 144	16 000	11,0%
67 -Charges spécifiques	6 000	2 173	8 300	- 6 126	-73,8%
68 -Dotations et provisions (réelles)	66 600	55 456	29 000	26 456	91,2%
Total réel	8 453 037	8 113 334	7 690 940	422 394	5,5%
Total ordre	1 012 672	753 872	495 291	258 581	52,2%
Total dépenses de fonctionnement	9 465 709	8 867 206	8 186 231	680 975	8,3%

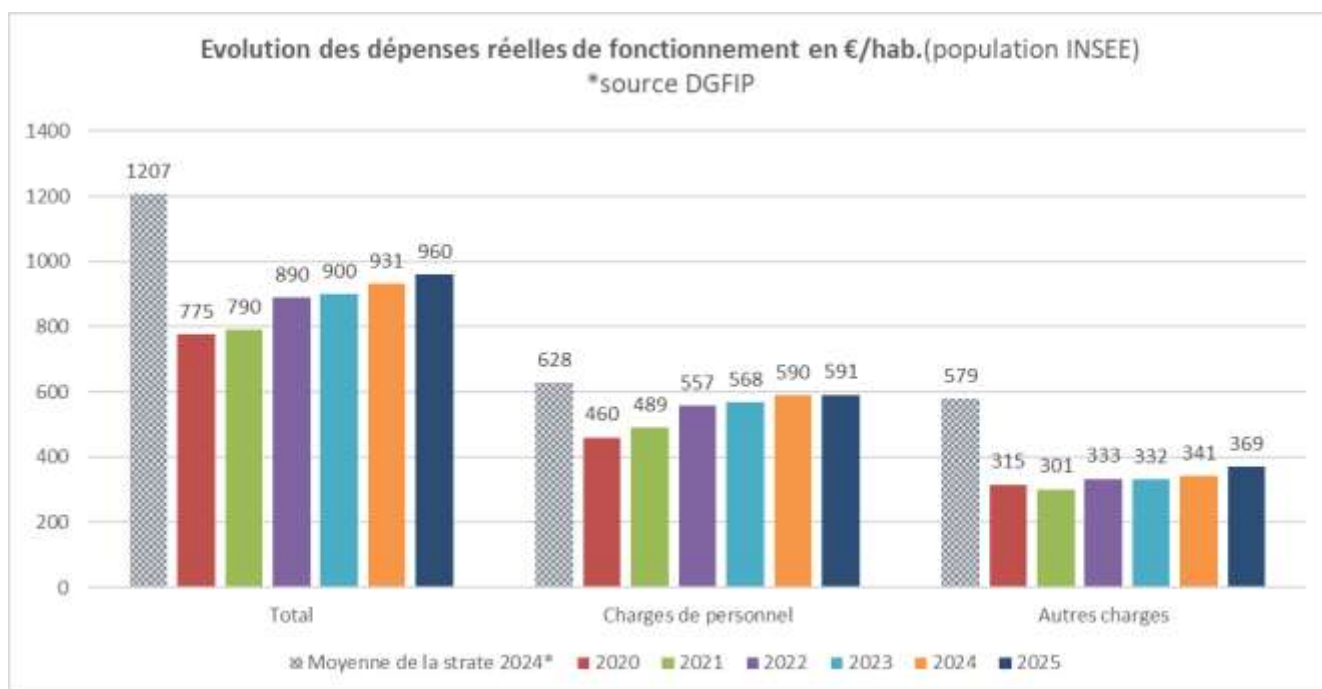
Les variations significatives des dépenses de fonctionnement concernent :

- **Les charges à caractère général (chap.011) + 257 K€** dont 212 K€ concernent le sinistre du parquet du COSEC et 35 K€ le sinistre du café de la gare. Sans cela, l'augmentation est ramenée à 10 K€ soit une stabilité des charges à caractère général.
- **Les dépenses de personnel (chap.012) + 122 K€** du fait :
 - a) *De mesures réglementaires (92 K€) :*
 - Hausse de 3 points de la cotisation CNRACL soit 38 K€
 - Avancements d'échelon, grade et promotion interne pour 15 K€
 - Participation employeur à la mutuelle soit 19 K€
 - Autres charges soit 20 K€
 - b) *De décisions propres à la collectivité (31 K€) :* Remplacement des absences 31K€
- **Les dotations et provisions réelles (chap.68) + 26 K€** en raison de la régularisation de la provision Compte Epargne Temps (CET).
- **Les dépenses d'ordre + 259 K€** du fait de nouvelles règles d'amortissements dans le cadre du référentiel M57.

3) Concernant la fiscalité, les taux en vigueur sont :

Taxes directes locales	Taux 2025
Foncier bâti	47,02%
Foncier non bâti	53,55%
Taxe d'habitation résidences secondaires	13,68%

4) Ratios par habitants



En comparaison, les dépenses de fonctionnement des communes entre 5 000 et 10 000 habitants s'élevaient à 1 207 € par an et par habitant en 2024 contre 931 € pour Charnay-lès-Mâcon pour la même année (960€ en 2025).

Pour les frais du personnel, la moyenne de la strate est de 628 € par an et par habitant en 2024. Charnay reste en-deçà avec une dépense annuelle de 590€ par habitant pour la même année (591€ en 2025).

IV. Les investissements

Ce budget sert à financer toutes les dépenses qui ont vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité. Il s'agit donc principalement de dépenses d'équipements et de travaux.

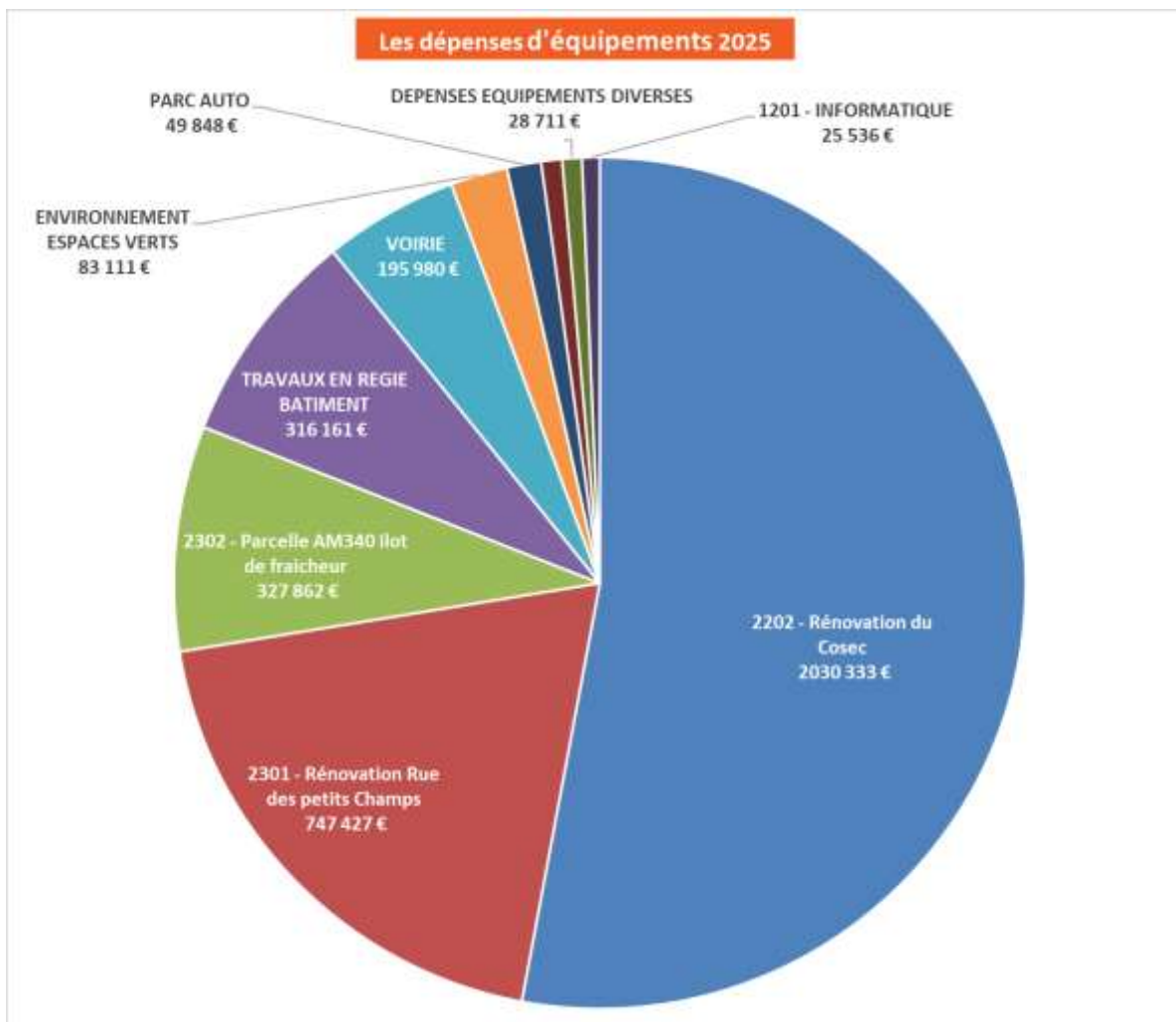
Investissement (en €)	CFU 2025	CFU 2024	Variation €
Recettes réelles	4 030 506	6 381 422	- 2 350 916
Recettes d'ordre	862 851	606 173	256 678
Total recettes (1)	4 893 356	6 987 595	- 2 094 239
Restes à réaliser recettes	993 465	752 385	241 081
Dépenses réelles	6 711 187	4 043 602	2 667 585
Dépenses d'ordre	428 875	352 741	76 134
Total dépenses (2)	7 140 062	4 396 343	2 743 719
Restes à réaliser dépenses	200 343	528 441	- 328 098
Résultat de l'exercice (1)-(2)	- 2 246 706	2 591 252	- 4 837 958

Les recettes d'investissement (hors résultats antérieurs) représentent 4 893 356 € et les dépenses d'investissement 7 140 062 €. Le résultat d'investissement est déficitaire à hauteur de 2.2 M€ en 2025 alors qu'il était bénéficiaire de 2.6 M€ en 2024. Cela s'explique par une baisse des recettes de 2 M€

(dont emprunt -1.7M€) et une augmentation des dépenses de 2.7 M€ (dont remboursement emprunt +1.5 M€ et dépenses d'équipement + 0.97 M€).

1) Les dépenses d'investissement

Dépenses réelles d'investissements (en €)	CFU 2025	CFU 2024	Variation €
DEPENSES EQUIPEMENTS DIVERSES	12 309	74 004	- 61 695
TRAVAUX EN REGIE BATIMENT	316 161	404 255	- 88 094
ENVIRONNEMENT ESPACES VERTS	83 111	-	
PARC AUTO	49 848	-	
URBANISME ET FONCIER	10 189	185 160	- 174 971
VOIRIE	195 980	451 931	- 255 951
0505 - P L U	3 964	3 297	668
1201 - INFORMATIQUE	25 536	34 875	- 9 339
1903 - VELOS ELECTRIQUES	-	22 800	- 22 800
1904 - VIDEO PROTECTION	-	-	-
1905 - RENOVATION ENERGETIQUE BATIMENTS	3 357	29 671	- 26 314
2001 - Eclairage public	-	2 160	- 2 160
2003 - Domaine de Chamgrenon	6 214	-	6 214
2202 - Rénovation du Cosec	2 030 333	1 411 706	618 627
2203 - Rénovation de l'Espace de la Verchère	30 353	71 332	- 40 979
2204 - Parking de la Verchère	5 000	9 774	- 4 774
2301 - Rénovation Rue des petits Champs	747 427	29 128	718 299
2302 - Parcelle AM340 ilot de fraîcheur	327 862	13 722	314 140
2501 - Rénovation rue de la coupée	11 766		
Sous-total dépenses d'équipements	3 859 410	2 743 815	970 870
Remboursement emprunts	2 294 841	826 504	1 468 337
Régularisations	310 811	242 694	68 117
Dépenses en co-maitrise d'ouvrage	245 006	220 589	24 417
Reversement taxe aménagement	1 119	-	1 119
Titres immobilisés	-	10 000	- 10 000
Total dépenses réelles d'investissements	6 711 187	4 043 602	2 522 860
Dépenses d'ordre	428 875	352 741	76 134
Total dépenses d'investissements	7 140 062	4 396 343	2 743 719



Les dépenses d'équipements les plus importantes en 2025 portent sur la rénovation du COSEC, la rénovation de la rue des petits champs, l'ilot de fraîcheur et les travaux sur les bâtiments.

Le remboursement du capital des emprunts représente 2 294 841€ en 2025 soit 34% des dépenses réelles d'investissements, en raison du remboursement du prêt relais FCTVA pour 1.4 M€.

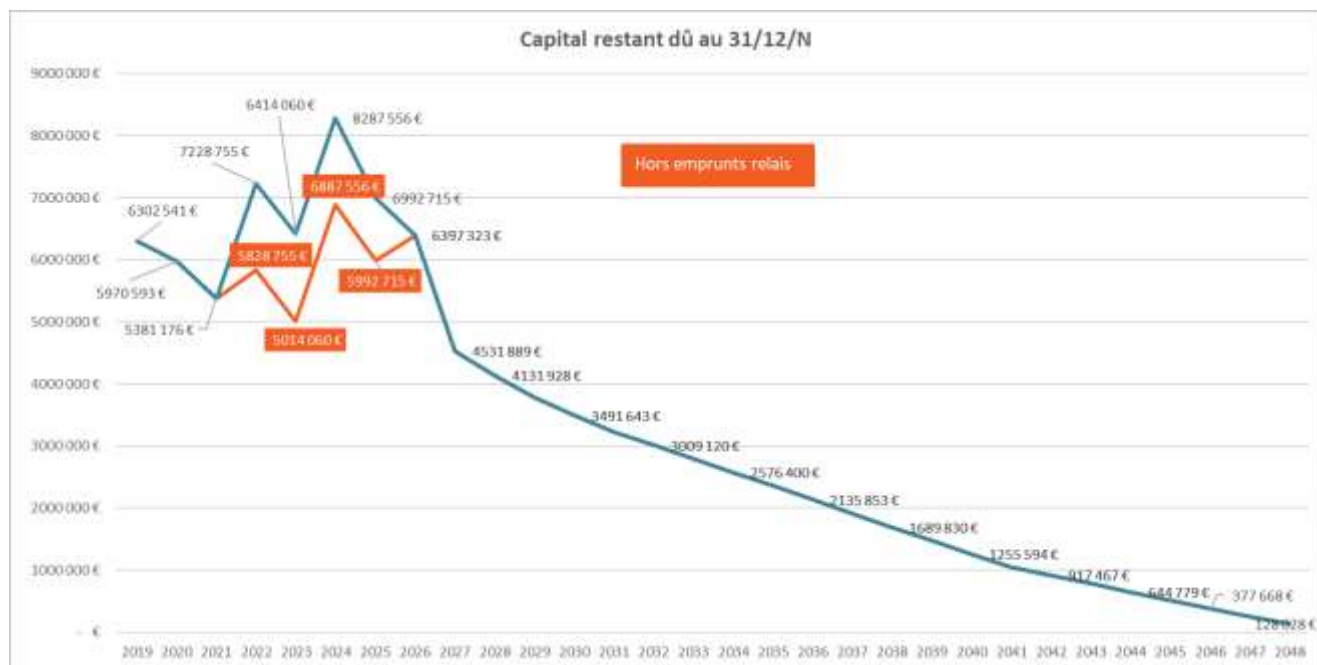
2) Les principales recettes d'investissement

Recettes réelles d'investissements (en €)	CFU 2025	CFU 2024	Variation €
FCTVA	342 873	877 141	- 534 268
Taxe d'aménagement	12 055	93 300	- 81 245
Excédents de fonctionnement	1 000 000	1 898 999	- 898 999
Subventions d'investissements	1 109 157	591 393	517 763
Emprunts	1 000 000	2 700 000	- 1 700 000
Recettes co-maitrise d'ouvrage	255 610	220 589	35 021
Solde d'exécution de la section d'invest reporté	640 260		640 260
Autres	310 811		310 811
Total recettes réelles d'investissements	4 670 765	6 381 422	- 1 710 657
Recettes d'ordre	862 851	606 173	256 678
Total des recettes d'investissements	5 533 616	6 987 595	- 1 453 979

La baisse des recettes réelles d'investissements provient principalement d'un recours moins important à l'emprunt en 2025 (-1.7 M€).

V. La dette

Au 31/12/2025, l'encours de dette est de 6 992 715 € dont un prêt relais FCTVA pour 1 M€.



VI. Quelques ratios et données

1) La capacité de désendettement

Le ratio de désendettement est stable et bien en dessous de la norme de 12 années.

Capacité de désendettement	BP 2025	CFU 2025	CFU 2024	CA2023
Encours de dette au 31/12	7 285 215	6 992 715	8 287 556	6 414 060
Epargne brute	914 143	1 273 245	1 464 578	1 684 080
Capacité de désendettement en années	8,0	5,5	5,7	3,8

2) Le taux d'endettement

Le taux d'endettement mesure la capacité de la commune à rembourser son encours de dette à partir de ses revenus courants.

Le taux d'endettement ressort à 74% fin 2025.

Taux d'endettement	BP 2025	CFU 2025	CFU 2024	CA2023
Encours de dette au 31/12	7 285 215	6 992 715	8 287 556	6 414 060
Recettes réelles de fonctionnement	9 367 180	9 386 680	9 157 019	9 076 055
Taux d'endettement	78%	74%	91%	71%

3) L'autofinancement

Les 3 épargnes sont dégradées par rapport à 2024 du fait du sinistre du parquet du COSEC qui n'a pas encore fait l'objet d'une indemnisation. Sans cela l'épargne nette serait de 590 K€ proche du niveau de 2024.

Autofinancement	BP 2025	CFU 2025	CFU 2024	CA2023
Epargne de gestion	1 107 443	1 416 340	1 593 418	1 519 803
Epargne brute	914 143	1 273 245	1 464 578	1 684 080
Epargne nette	9 143	378 404	638 074	869 385

4) Le personnel communal (31 décembre 2025)

Le tableau IVB9 du CFU 2025 indique les emplois budgétaires au 31/12/2025 et les effectifs pourvus en ETPT (équivalent temps plein travaillé) c'est-à-dire l'effectif sur la période d'activité dans l'année.

Le tableau présenté ci-après donne les informations du personnel au 31/12/2025.

Filière	Nb de postes votés en ETP (tableau des effectifs du 24/11/2025)	Nb d'emplois pourvus en ETP	Nb de postes vacants en ETP	Nb de fonctionnaires en ETP	Nb de contractuels en ETP
DGS	1,00	1,00	-	1,00	-
Cabinet	1,00	1,00	-	-	1,00
Administrative	25,80	22,90	2,90	16,50	6,40
Animation	20,53	18,82	1,71	12,34	6,48
Culturelle	6,62	6,62	-	3,96	2,66
Police	2,00	2,00	-	2,00	-
Médico-sociale	10,42	10,42	-	8,85	1,57
Technique	38,31	38,31	-	27,91	10,40
Total	105,68	101,07	4,61	72,56	28,51
Annexe IV B9	103,68	99,07		71,56	27,51
	(a)+(b)	(a)+(b)		(a)	(b)

(a) emploi fonctionnel DGS non compris dans le total de l'annexe réglementaire

(b) emploi non permanent collaborateur cabinet non compris dans l'annexe réglementaire